

# Forum des 100

## La souveraineté numérique s'impose de plus en plus dans le débat politique

**ÉMANCIPATION** De plus en plus d'entreprises locales montent au créneau pour exiger que les autorités prennent des décisions permettant de réduire leur dépendance envers des acteurs étrangers en matière de technologie

GRÉGOIRE BARBEY

C'est devenu en quelques mois une préoccupation politique majeure en Suisse. La question de la souveraineté numérique est désormais sur (presque) toutes les lèvres. Depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et le changement de ton des Etats-Unis à l'égard de leurs alliés européens, le sujet passionne autant qu'il inquiète. Mais les enjeux sont-ils réellement si clairs pour tout le monde?

Cédric Moret, directeur général et principal actionnaire du groupe ELCA, s'interrogeait fin septembre à ce propos dans *Le Temps*.

«Sommes-nous conscients que la plupart des câbles internet appartiennent à de grands groupes internationaux? Que la plupart des satellites sont gérés par eux, et qu'ils peuvent couper un service du jour au lendemain? Que nos logiciels critiques dépendent d'acteurs étrangers?»

Le Vaudois n'est pas le seul à se poser ces questions et à plaider pour une véritable prise en compte

des enjeux sous-jacents. Des entreprises comme Infomaniak et Proton en Suisse romande montent aussi régulièrement au créneau. Reste à définir cette notion de souveraineté numérique, car elle fait l'objet d'interprétations variées.

Le professeur Jean-Pierre Hubaux est directeur académique du Centre pour la confiance numérique (C4DT) de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Pour lui, la souveraineté numérique, «c'est l'inverse de l'aliénation». Il précise: «C'est la capacité pour une organisation, une entreprise ou un Etat de prendre ses propres décisions, sans dépendre d'un tiers.» Le spécialiste met toutefois en garde contre une approche trop radicale de la question. «La souveraineté numérique, ce n'est pas l'autarcie. Celle-ci serait d'ailleurs impossible en Suisse ou en Europe.»

Olga Baranova, secrétaire générale de l'association CH ++, en donne une définition similaire. «Rechercher la souveraineté numérique, c'est assurer à la Suisse la capacité de décider, et donc d'agir, dans l'avenir.» Selon elle, il faut trouver un équilibre subtil entre autonomie et interdépendance. «Nous ne produirons probablement jamais de puces d'IA, mais nous pouvons garantir que les logiciels utilisés par nos administrations respectent les intérêts des citoyens, et veiller à ce que



(KATHRIN FEDERER POUR LE TEMPS)

nos investissements dans le numérique renforcent le tissu économique local et européen.»

### La capacité de décider

Dans l'ouvrage *Pour une souveraineté numérique* (Presses polytechniques et universitaires romandes), l'ancien conseiller national Jean

Christophe Schwaab (PS/VD) propose lui aussi sa propre définition de cette notion. «Face au numérique, de nombreux Etats ont laissé des règles être élaborées hors de leur contrôle, pour ensuite les accepter une fois mis devant le fait accompli», constatait-il dans un entretien au *Temps*. Il précisait: «La

souveraineté pour un Etat ne signifie pas forcément qu'il doit tout faire lui-même. En revanche, lorsqu'il laisse d'autres acteurs prendre des décisions qui ont des répercussions sur la collectivité, cela doit être parce qu'il l'a choisi.»

La capacité de décider est donc cruciale, même lorsque les autorités décident de déléguer certaines tâches à des acteurs privés. Or, bien souvent, cette délégation est justifiée par l'impossibilité de faire autrement. C'est par exemple ce qui a motivé la Confédération à opter pour les américains Amazon, Microsoft, IBM et Oracle et le chinois Alibaba s'agissant de la fourniture de services d'informatique en nuage (cloud) en 2021. Elle vient d'ailleurs de prolonger pour cinq ans ces contrats-cadres, une décision contre laquelle la société genevoise Infomaniak a déposé un recours début octobre.

Les règles des marchés publics servent aussi à justifier ces choix.

Celles-ci ne permettraient pas de favoriser des acteurs locaux, même en mesure de fournir le service désiré. Cette situation ne se limite pas aux logiciels de bureautique et aux services cloud. Dans le domaine des hôpitaux publics, le géant américain Epic obtient de plus en plus de contrats. En Suisse romande, l'appel d'offres du CHUV est suspendu parce que l'entreprise gene-

voise Kheops a saisi la justice pour la démarche. La start-up estime que le cahier des charges et les critères d'attribution favoriseraient Epic, ce que conteste le CHUV.

### Une question cruciale

Pour Jean-Pierre Hubaux, la question de la souveraineté numérique doit être prise au sérieux. «La très forte dépendance de la Suisse et plus largement de l'Europe à l'égard de fournisseurs américains et chinois pose deux risques majeurs: le pillage des données et le déni de service.» Les informations d'administrations publiques et d'entreprises qui sont hébergées sur des serveurs à l'étranger peuvent en effet être des cibles idéales pour l'espiionage. Par ailleurs, l'absence d'alternative pour la fourniture de services numériques essentiels est un risque si des entreprises décident de restreindre l'accès à leurs outils pour se conformer à des exigences politiques.

De plus en plus d'acteurs, qu'ils soient privés ou publics, s'intéressent de près aux enjeux de la souveraineté numérique. Les tensions entre l'administration Trump et le Conseil fédéral, qui se sont matérialisées par des droits de douane de 39% sur les produits suisses importés aux Etats-Unis, devraient renforcer cette tendance. C'est désormais un enjeu politique crucial. ■